



**Convention relative aux
droits de l'enfant**

Distr.
GENERALE

CRC/C/SR.259*
22 novembre 1995

Original : FRANCAIS

COMITE DES DROITS DE L'ENFANT

Dixième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 259ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 17 novembre 1995, à 10 heures.

Président : Mme BELEMBAOGO

SOMMAIRE

Réunions futures du Comité et questions diverses

Adoption du rapport

Clôture de la session

* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour la 257ème et la 258ème séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances publiques de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la clôture de la session.

La séance est ouverte à 11 h 45.

REUNIONS FUTURES DU COMITE ET QUESTIONS DIVERSES (points 9 et 10 de l'ordre du jour)

1. La PRESIDENTE dit qu'elle a un certain nombre de renseignements à apporter. Le Comité des droits de l'enfant tiendra sa onzième session du 8 au 26 janvier 1996. Durant cette session, il examinera les rapports initiaux du Yémen, de la Mongolie, de l'Islande, de la République de Corée, de la Croatie et de la Finlande. A partir de sa douzième session, le Comité examinera sept rapports au lieu de six. Le Groupe de travail de présession se réunira du 26 janvier au 2 février 1996 et préparera l'examen des rapports du Zimbabwe, de la Chine, du Népal, du Guatemala, du Nigéria, de Maurice et du Maroc. La douzième session du Comité aura lieu du 20 mai au 16 juin 1996 et le Groupe de travail de présession se réunira du 10 au 14 juin 1996. Enfin, la treizième session du Comité se tiendra du 23 septembre au 11 octobre 1996 et le Groupe de travail de présession se réunira du 14 au 18 septembre 1996. Pour ce qui est de la visite sur le terrain qu'organise chaque année le Comité, la date et les pays à visiter seront déterminés en concertation avec l'UNICEF.

ADOPTION DU RAPPORT (CRC/C/46 et Futur CRC/C/15/Add.41 à 46)

2. La PRESIDENTE signale qu'afin de pouvoir adopter son rapport par consensus, le Comité a jugé nécessaire de tenir une séance privée pour donner l'occasion à tous ses membres de présenter leurs propositions d'amendement et de modification. Elle rappelle en outre que les parties laissées en blanc dans le projet de rapport seront complétées ultérieurement par le secrétariat.

3. Mme SANTOS PAIS (Rapporteur), présentant le projet de rapport sur la dixième session du Comité (CRC/C/46), passe brièvement en revue ces principaux chapitres : Question d'organisation et questions diverses, Rapports présentés par les Etats parties en application de l'article 40 de la Convention et Aperçu général des autres activités du Comité. Les membres du Comité se souviendront que les observations finales contenues dans les documents publiés sous la cote Futur CRC/C/15/Add.41 à 46 font partie intégrante du rapport et figureront dans la section intitulée Rapports présentés par les Etats parties en application de l'article 44 de la Convention.

4. La partie du rapport consacrée à la journée de débat général sur le thème de l'Administration de la justice des mineurs, fera ressortir, outre l'apport très utile des organisations non gouvernementales qui ont participé à ce débat, le rôle central du Comité en ce qui concerne la coopération et l'assistance internationale en matière d'administration de la justice dans le cas des mineurs.

5. La PRESIDENTE dit qu'en l'absence d'objection, elle considérera que le Comité approuve le projet de rapport sur sa dixième session.

6. Il en est ainsi décidé.

CLOTURE DE LA SESSION

7. Après un échange de félicitations et de remerciements, la PRESIDENTE prononce la clôture de la session.

La séance est levée à 12 h 50.
